

# CIRCULAIRE ACADEMIQUE

## ATHLETISME HIVERNAL

**23 | 24**

Référent académique : Céline BUCHLI – [celine.buchli@unss.org](mailto:celine.buchli@unss.org) – 06 42 08 11 06

Secrétaire : Sylvie FOUGEYROLLAS - [sylvie.fougeyrollas@unss.org](mailto:sylvie.fougeyrollas@unss.org) – 01 42 07 36 00

Le calendrier actualisé sera disponible sur le glide <https://unssrcreteil.glideapp.io/>



Les documents de référence pour organiser les pratiques sportives dans leurs diverses modalités sont :

- **Le règlement fédéral UNSS** vient compléter le cadre d'organisation de toutes rencontres UNSS,
- **La fiche sport nationale** en ligne fait foi, valable pour l'année scolaire 2023-2024, elle pourra être mise à jour avant le 30 octobre de l'année en cours,
- **Les Dispositions Générales.**

## INTRODUCTION

L'UNSS défend un sport scolaire au service de la réussite de tous, révélateur de talents, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme et participant à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire consigne l'ensemble de ses objectifs et met en avant 4 principes clés autour des lettres :



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.



Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.



Pour un sport scolaire opérateur de l'éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité).

La Fiche Sport déclinée pour chaque activité pratiquée à l'UNSS donne des éléments de cadrage qui se complètent avec les orientations inscrites dans les autres documents. Elle donne les directives pour les qualifications aux finales nationales, académiques ou inter académiques des championnats de France, festivals et Jeux.

Elle rend compte par ailleurs des travaux de la commission mixte nationale et des propositions issues des commissions mixtes territoriales et propose des pistes de développement et d'organisation du sport concerné pour les AS et les phases départementales et académiques dans l'optique de la réalisation du PNDSS 2020-2024 dans les quatre dimensions précédemment exposées.

## COMPETITION

### **Catégories d'âge 2023 – 2024**

<b>Benjamins</b>	nés en 2011, 2012 et 2013
<b>Minimes</b>	nés en 2009 et 2010
<b>Cadets</b>	nés en 2007 et 2008
<b>Juniors</b>	nés en 2005 et 2006
<b>Seniors</b>	nés en 2004 et avant

#### **Certificat Médical**

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants : Rugby, Tir sportif, Parapente.

#### **Dispositions générales :**

Ces dispositions sont prises au regard du règlement fédéral UNSS et en accord avec les professeurs présents à la CMR, applicables sur les compétitions académiques 2022-2023.

#### **Licences :**

La présence d'une photo intégrée sur la licence via l'outil OPUSS est obligatoire dès le niveau départemental.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique) ;
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

La présentation du listing des licenciés avec **photo** (ou des licences avec photo) est obligatoire. En revanche la signature du chef d'établissement sur ce listing ne l'est pas.

La saisie sur OPUSS d'une licence sans photo, sera bloquée :

- **En 2023 pour les championnats départementaux.**

#### **Agrément :**

**Conventionnement entre associations sportives lorsque les élèves d'une association sportive sont confiés aux enseignants d'une autre association sportive (rencontres UNSS ou centre d'entraînement inter-AS) ;**

**- Agrément des intervenants extérieurs (hors enseignants d'EPS) pour l'animation des séquences d'entraînement à l'association sportive sur décision du comité directeur de l'AS au regard des compétences sportives de l'intervenant. La licence UNSS est obligatoire ;**

**- Agrément des intervenants extérieurs (hors enseignants d'EPS) pour l'accompagnement des élèves sur les rencontres sportives UNSS, sans mission d'animation sportive, sur décision du comité directeur de l'AS. La licence UNSS est obligatoire.**

#### **Equipes établissements/ excellence :**

Extrait du règlement fédéral UNSS 2020 – 2024 :

Tout élève ayant été inscrit en Section Sportive Scolaire dans les deux années précédentes ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, **à l'exception d'un changement d'établissement**.

Un listing sera à disposition en septembre de l'année en cours.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne pourront s'engager en championnat de France ou en festival par équipe d'établissement uniquement s'ils ont :

- Renseigné leurs listes d'élèves de la Section Sportive Scolaire sur les licences à la date butoir indiquée dans la Fiche Sport ;
- Engagé une ou plusieurs équipes en championnat ou en festival excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe et dans le même sport ;
- Ont effectivement concouru.

Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française délégataire. (Exemples : basket et basket 3x3, futsal et football, natation et water-polo...).

Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation, sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports de l'année en cours (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune) et sur les listes fournies par les fédérations concernées indiquées sur les Fiches Sport.

**Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient au moins d'une des conditions ci-dessous devront participer en Excellence :**

- **Recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport**
- **Mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;**

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

Les Directeurs de Service Départemental, établiront en collaboration avec le Directeur des Sports, un listing de ces Associations Sportives.

**Inscription OPUSS :**

La fermeture des inscriptions se fera **le dimanche soir à 23h45 précédant la compétition**.

**Forfait :**

En cas de forfait, il sera obligatoire de remplir le document joint à la convocation et de le renvoyer au service régional.

**Repêchage :**

- 1<sup>er</sup> cas de figure : le repêchage est possible sur demande exceptionnelle justifiée
- 2<sup>ème</sup> cas de figure : Si une équipe déclare forfait, le service régional repêchera la première équipe non qualifiée du département du forfait.

**Attention ! Ne pourra être qualifiée aux championnats académiques qu'une équipe qui a participé au championnat départemental dans sa catégorie.**

**Equipe non conforme mais ayant participé au championnat départemental :**

La demande de repêchage est possible mais l'équipe ne pourra passer devant une équipe d'établissement qualifiable.

**CALENDRIER DES CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS ACADEMIQUES EN SALLE :**

<b>ATHLETISME INDOOR</b>			
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Enseignant responsable</b>	<b>Catégorie</b>
<b>06 DECEMBRE 2023</b>	INSEP la journée	SR	COL et LYC EE et EXC
<b>CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL 7 FEVRIER 2024</b>	INSEP	Les services départementaux	BENJAMINS

**FORMATION JEUNE OFFICIEL :**

<b>FORMATION</b>			
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Enseignant responsable</b>	<b>Catégorie</b>
<b>7 FEVRIER 2024</b>	INSEP	SR	COL et LYC EE et EXC JO certifiés Niveau départemental

**Modalités de qualification :**

- Championnat académique COL et LYC EE/ EXC :

<b>Lancer de poids</b>	<b>Haies</b>	<b>Sauts</b>	<b>Vitesse</b>
20 équipes	20 équipes	25 équipes	36 équipes

**1/3 des places est réservé aux équipes EE (Collège et lycée), 2/3 seront réservés aux équipes ayant le plus de points (EE et Exc. Confondus)**

**3 équipes maximum par challenge et par établissement sont qualifiées.**

## Championnat académique UNSS par **Équipe d'Établissement et Excellence** Athlétisme Hivernal

	COLLÈGES	LYCÉES
<b>LICENCIÉS AUTORISÉS</b>	Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
<b>COMPOSITION DES ÉQUIPES</b>	4 à 5 compétiteurs dans 1 Challenge. Mixité obligatoire, au moins 1 fille et 1 garçon dans le classement.	
<b>JEUNE JUGE</b>	1 Jeune Juge par équipe qualifiée certifié départemental au minimum. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne seront ni classée ni qualifiable.	
<b>JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE</b>	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe. Il ferait l'objet d'une inscription sur OPUSS et recevra un brassard pour l'identifier sur le championnat. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.	
<b>TENUE DE COMPÉTITION</b>	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
<b>REGLEMENT</b>	Règlement UNSS (Voir Brochure UNSS)	
<b>FORMULE DE COMPÉTITION</b>	4 Challenges sont organisés : Vitesse / Sauts /Haies / Lancers de poids	
<b>TITRES DÉCERNÉS</b>	-Champion académique 2024 par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Vitesse -Champion académique 2024 par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Haies -Champion académique 2024 par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Sauts -Champion académique par Équipe d'Établissement Collèges Challenge Poids	-Champion académique 2024 par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Vitesse -Champion académique 2024 par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Haies -Champion académique 2024 par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Sauts -Champion académique 2024 par Équipe d'Établissement Lycées Challenge Poids
	-Champion académique 2024 Excellence Collèges Challenge Vitesse -Champion académique 2024 Excellence Collèges Challenge Haies -Champion académique 2024 Excellence Collèges Challenge Sauts Champion académique 2024 Excellence Collèges Challenge Poids	-Champion académique 2024 Excellence Lycées Challenge Vitesse -Champion académique 2024 Excellence Lycées Challenge Haies -Champion académique 2024 Excellence Lycées Challenge Sauts Champion académique 2024 Excellence Lycées Challenge Poids

## Précisions Réglementaires :

Le total obtenu par l'équipe est l'addition des points réalisés par les 4 meilleurs athlètes, avec au moins 1 fille et 1 garçon dans le classement

- Chaque athlète peut participer à 2 challenges maximum, y compris aux 2 challenges courses (vitesse et haies)
- Il ne peut participer qu'à une seule épreuve dans le challenge Sauts (1 seul saut autorisé)
- Chaque athlète participe aux épreuves correspondant à sa catégorie d'âge. Les épreuves sont cotées en tenant compte des tables propres à chaque catégorie (y compris pour les Seniors 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années)
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées à la meilleure 4<sup>ème</sup> cote, puis 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup>, etc...

## Modalités de qualifications au CF Athlétisme Indoor

Le championnat de France d'athlétisme hivernal se déroulera du 19 au 21 janvier 2024 à Bordeaux.

### Qualification des équipes :

- La qualification pour les Championnats de France ne peut se faire qu'à l'issue de l'organisation d'un championnat d'Académie (ou d'une organisation UNSS départementale ou interacadémique) ;
- Le Championnat de France est ouvert à toutes les équipes d'établissement ou de sections sportives scolaires ;
- 162 équipes maximum « Établissement » + « Excellence »

COLLÈGES	LYCÉES
<b>Challenges Vitesse</b>	
20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)	20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)
<b>Challenges Haies</b>	
20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)	20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)
<b>Challenge Sauts</b>	
20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)	20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)
<b>Challenge Poids</b>	
12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)	12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipe d'Etablissement + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)

- **Une académie ne pourra avoir plus de 4 équipes retenues par challenge.**

## Formation

Formation théorique			
Date	Lieu	Enseignant responsable	Catégorie
<b>En continu</b>	Au sein des établissements	Responsable de l'as	COL et LYC EE et EXC JO certifiés Niveau départemental
Certifications Académiques			
<b>06 DECEMBRE 2023</b>	INSEP	Céline BUCHLI SR	LYC EE et EXC JO certifiés Niveau départemental
<b>07 FEVRIER 2024</b>	INSEP	Céline BUCHLI SR	C EE et EXC JO certifiés Niveau départemental

**Lors des formations :** mise en pratique + partie théorique → QCM (départemental et académique)

**Jeune arbitre :** Se référer au livret « Je suis Jeune Officiel en athlétisme » disponible sur OPUSS. Les responsables des formations départementales et/ou enseignants ayant formé des JJ au sein de leurs as transmettront le bordereau des élèves ayant obtenu le niveau départemental ou académique aux services UNSS départemental et régional. La certification académique sera validée sur OPUSS à l'issue du championnat académique du 6 décembre et du critérium multi-départemental benjamins.

**Jeune coach :** Se référer au livret « Je suis jeune coach » disponible sur OPUSS, il est obligatoire, intégré à l'équipe. Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS et recevra un brassard orange pour l'identifier sur les championnats académiques.

Pour les sports individuels, (y compris le « *Sport Partagé* »), le Jeune Coach - Jeune Capitaine est obligatoire et compétiteur (il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition). Il est intégré à l'équipe et doit être identifié par un brassard orange. Un Jeune Coach - Jeune Capitaine adjoint peut-être nommé afin qu'il intervienne quand le Jeune Coach – Jeune Capitaine titulaire est en situation de compétiteur

Un jeune juge par académie partira au championnat de France. La priorité sera donnée au jeune juge des équipes qualifiées pour le championnat de France en concertation avec le service régional.

**Rappel sur les passerelles UNSS/FFA :** La Fédération Française d'Athlétisme (FFA) s'engage à mettre en place des équivalences ou passerelles à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS. La FFA permet aux jeunes juges d'obtenir par équivalence le diplôme fédéral correspondant selon un protocole mis en place conjointement par la FFA et l'UNSS.



	Niveau Départemental Scolaire	Niveau Régional Scolaire	Niveau National Scolaire
Équivalence FFA	↓	↓	↓
<b>Benjamin</b>	Jeune Juge Départemental	Jeune Juge Régional spécialité	
<b>Minime</b>	Jeune Juge départemental	Jeune Juge Régional spécialité	Jeune Juge Fédéral spécialité
<b>Cadet et +</b>		Officiel Départemental	Officiel Régional
<b>Conditions d'obtention:</b> - Être licencié(e) FFA; Avoir officié dans 2 compétitions FFA. En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné			

## Membres de la CMR

### Professeurs :

- Stéphane CHARPATEAU – COL INTERNATIONAL FONTAINEBLEAU
- Carole MALPEL – COL ELSA TRIOLET – CHAMPIGNY
- Mohamed ALIANE – COL E. HERRIOT LIVRY GARGAN
- Camille GAUTHIER – COL ALBERT CAMUS – MEAUX
- Marc HEIMROTH – COL DU FORT – SUCY EN BRIE
- Otmane BENSIALI – COL SCHWEITZER CRETEIL
- Jérôme CLAVIER – COL EUGENE CARRIERE – GOURNAY SUR MARNE
- Florent ARNOULD – LYC URUGUAY – AVON (excusé)
- Charline SIMON – COL JEAN LURCAT – SAINT DENIS
- Théophile DOUADY – COL CLAUDE MONET – BUSSY ST GEORGES
- Nabil BOUACHA – LYC FRANCOIS COUPERIN – FONTAINEBLEAU
- Tiphany QUEST – COL ALBERT SCHWEITZER – CRETEIL

### Services départementaux :

- Lucie Aubertin - SD 94
- Jean-Philippe DAMIE – SD 93
- Denis MIGUET – SD 77

### Service régional :

- Céline BUCHLI – Directrice régionale adjointe